

duction de matières fissibles destinées à la fabrication d'armes (l'interdiction *FIZZ*, pour reprendre une expression populaire); peut-être conviendrait-il de confier le travail à un groupe d'experts ?

Reconnaissant que l'insécurité régionale favorise la prolifération des engins nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le Canada participe à des efforts visant à réduire les tensions et à accroître la confiance mutuelle dans plusieurs régions, dont le Moyen-Orient et l'Asie du Sud. Il a encouragé l'établissement de zones dénucléarisées en Amérique latine et dans le Pacifique Sud, et il soutient toute initiative ayant pour objet de créer d'autres zones semblables ailleurs.

En matière de non-prolifération nucléaire, le Canada poursuit une stratégie à long terme et à plusieurs volets, qui suppose beaucoup de patience et d'efforts. Elle a pour objet d'instaurer peu à peu un ensemble de lois internationales qui, avec le temps, entraîneront l'élimination des armes nucléaires. Il n'existe malheureusement aucun moyen rapide de dissiper la menace nucléaire. En 1978, M. Pierre Trudeau, alors Premier ministre du Canada, avait présenté sa «stratégie de l'asphyxie» pendant la Première Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement. Il avait réclamé, entre autres, la conclusion d'un CTBT et une interdiction *FIZZ*. Pour la première fois dans l'histoire, l'AGNU a adopté par consensus, en 1993, des résolutions sur ces deux thèmes. Il aura fallu 15 ans et une transformation totale des relations internationales pour ramener le programme de M. Trudeau à l'ordre du jour. Nous n'en sommes, pour ainsi dire, qu'à la fin du commencement. ■

Le Canada dénonce l'essai chinois

Le Canada s'est dit profondément inquiet et déçu après que la Chine eut fait exploser un engin nucléaire à son polygone d'essai du Xinjiang, au début d'octobre.

En procédant de la sorte à la veille de l'ouverture des négociations sur un CTBT, la Chine a failli à la tâche de leadership incombant aux grandes puissances nucléaires dans le contexte des efforts internationaux de non-prolifération. À maintes occasions, le Canada l'a exhortée à ne pas s'engager sur la voie des essais nucléaires. Il continue de la presser de se joindre à tous les autres pays qui veulent mettre un terme immédiat aux essais, et de contribuer d'une façon positive aux pourparlers sur l'adoption d'un CTBT. ■

CAC: 151 pays ont signé



Des inspecteurs de l'UNSCOM en Iraq vérifient le nombre de bombes chimiques détruites (elles contenaient l'agent binaire R 400). À gauche, on aperçoit le l-col Jim Knapp du MDN.

On compte maintenant 151 pays signataires de la Convention sur les armes chimiques (CAC). Seulement quatre ont ratifié la Convention mais à l'approche de janvier 1995, ce nombre devrait augmenter radicalement pour atteindre le minimum de 65 pays nécessaires pour son entrée en vigueur. À La Haye, la Commission préparatoire accélèrent ses activités afin d'assurer la mise sur pied des fondations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Elle a déjà préparé quatre sessions plénières et plusieurs rencontres de groupes d'experts. Ces groupes étudient différents aspects spécifiques de l'application pratique de la CAC. On discute des procédures des inspections de défi, de la vérification et conversions des manufactures de produits chimiques, des procédures de sécurité, et de l'équipement nécessaire pour la vérification.

La Commission préparatoire connaîtra une expansion rapide au courant de la nouvelle année pour assurer une transition complète avec l'OIAC. Le Canada a accru sa participation à la Commission préparatoire, en nommant M. Ian Mundell à titre de représentant canadien. Il sera joint dans la nouvelle année par un conseiller, spécialisé sur les questions d'ordre technique. Cette délégation en permanence démontre l'importance qu'accorde le Canada aux démarches entreprises pour éliminer cette catégorie d'armes.

Un des éléments les plus importants de la CAC, c'est la création d'une Autorité

nationale. Elle servira à établir une coordination entre l'industrie chimique et pharmaceutique, les différentes agences gouvernementales et l'OIAC. Ces fonctions sont les suivantes:

- de recueillir et de compiler des statistiques sur l'industrie chimique canadienne et de les transmettre à l'OIAC (avec l'aide de Statistique Canada pour la compilation des données);
- d'appuyer toutes inspections régulières et de défi par le personnel de l'OIAC;
- de diffuser au Canada l'information fournie par l'OIAC;
- de conseiller la délégation canadienne auprès de l'OIAC;
- de participer aux réunions à caractère technique de l'OIAC; et
- d'assurer la liaison avec l'industrie chimique canadienne.

On s'attend à ce que l'Autorité nationale commence ces opérations au cours de l'année 1994, afin de se préparer à l'entrée en vigueur de la CAC prévue pour 1995. Elle devra alors entreprendre un programme afin d'informer l'industrie canadienne des effets de la Convention sur leur secteur de production. La portée des inspections de défi et de routine représente la grande inquiétude de l'industrie chimique et pharmaceutique, surtout pour la protection de leurs brevets de production. Une série de consultations permettra aux entreprises canadiennes d'être impliquées dans la procédure de mise en vigueur de la Convention au pays. ■